

FORMULAIRE DE DON SAISON ARTISTIQUE 2018-2019

SOUTENEZ-NOUS



BOURG ARTS ET VINS, Association régie par la loi 1901

Vous effectuez un don, et vous devenez Les AMIS de Bourg Arts et Vins

Avantage : Vos places seront obligatoirement réservées face à la scène

Monsieur Madame

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Email Tél

CONTRIBUTION pour la saison artistique 2018-2019

Je remets à l'association un don de € pour soutenir l'association

Date et signature

Le règlement doit être effectué par chèque et libellé à l'ordre de Bourg Arts et Vins et retourné à :
Association Bourg Arts et Vins - Maison des Vins, 1 Place de l'Eperon. 33710 Bourg sur Gironde

Un reçu au titre de don N° 11580*03 sera délivré par l'association.

(articles 200 – 238 Bis et 885 – OV bis A du Code Général des Impôts (CGI))

Nouvelle fiscalité pour les particuliers * depuis le 1^{er} janvier 2009

L'article 200 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit, sous conditions, une possibilité de réduction de l'impôt sur le revenu, au titre des dons, versements, y compris abandon de revenus ou de produits, effectués par des particuliers au profit notamment :

1. De Fondations et d'associations reconnues d'utilité publique.
2. D'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement

**contribuables résidant en France.*

naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Cette réduction est dorénavant limitée à 66 % des dons, les dons étant eux-mêmes limités à 20 % du revenu imposable du donateur.

A titre d'exemple, si vous donnez la somme de 100€, il ne vous en coûtera que 34 €

A retourner par courrier, accompagné de votre règlement par chèque bancaire

Association Bourg Arts et Vins - Maison des Vins des Côtes de Bourg

1 Place de l'Eperon. 33710 BOURG SUR GIRONDE

Tél 09 77 00 51 52 / infos@bourgartsetvins.com / www.bourgartsetvins.com